



Région wallonne

**ARRETE MINISTERIEL CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU SITE
D'ACTIVITE ECONOMIQUE N° SAE/C114 DIT "BUREAU CENTRAL DE
MONCEAU-FONTAINE" A CHARLEROI (MONCEAU-SUR-SAMBRE)**

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports;

Vu les articles 79 à 93 et 333 à 344 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la rénovation des sites d'activité économiques désaffectés, notamment l'article 80;

Vu que, par décision du Comité de suivi du 7 avril 1995, ce projet a été inscrit, à la demande de l'ASBL "Quelque chose à faire", relayée par l'Intercommunale IGRETEC, au programme FEDER - OBJECTIF 1 - Hainaut - 1994-1999:

ARRETE :

Article 1er

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/C114 dit "Bureau central de Monceau-Fontaine" à CHARLEROI (Monceau-sur-Sambre) comprenant les parcelles cadastrées section B, 17ème division, numéros 64h2, 63p, 63r, 167k7, 62z2, 65s2, 167L7, une parcelle non cadastrée (± 7a 70ca) et repris au plan n° SAE/C114 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis :

- à la Ville de CHARLEROI pour avis motivé;
- aux propriétaires :
- ASBL "Quelque chose à faire", impasse du Parc n°17 à 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE;
- Monsieur Bernard METZ-GILLARD, rue des Piges n°5 à 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE;
- à l'emphytéote : Intercommunale IGRETEC, boulevard Mayence n°1 à 6000 CHARLEROI.

Namur, le 14 décembre 1995

Michel LEBRUN.